



## **FORMATION CONTINUE 2025**

### **PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE DROIT PENAL GENERAL ET DROIT PENAL SPECIAL ACTUALITES**

**Vendredi 21 novembre  
De 14h00 à 17h00**

**En présentiel :  
EFA  
35 C Bd des Récollets  
Toulouse**

**En visio :  
Via zoom**

**Jérôme  
LASSERRE-CAPEDEVILLE**

**Maître de conférences  
Université de Strasbourg**

**80€ la séance  
60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- De connaître les dernières évolutions du droit pénal général et du droit pénal spécial
- Être à jour sur les 18 derniers mois de la jurisprudence.

**Pré requis :** Être avocat.

### **Programme :**

#### **I - Actualité du droit pénal général**

##### **Principes généraux**

- Légalité des délits et des peines
- Application de la loi dans le temps
- Application de la loi dans l'espace

##### **Éléments constitutifs de l'infraction**

- Lien de causalité
- Complicité

#### **Responsabilité pénale des personnes morales**

##### **Causes d'irresponsabilité pénale**

- Trouble psychique
- État de nécessité
- Légitime défense
- Droits de la défense
- Liberté d'expression
- Immunité familiale

#### **Peines**

#### **II - Actualité du droit pénal spécial**

##### **Atteintes aux personnes**

- Évolutions légales
- Atteintes
- Infractions à caractère sexuel
- Autres

##### **Atteintes aux biens**

##### **Atteintes à l'état, la nation et la paix publique**

##### **Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.  
Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

##### **Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.  
Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA ([efa-toulouse.fr](http://efa-toulouse.fr)) leur attestation de présence.

*Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EFA (05 61 53 06 99).*

*Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)